

Province de Québec
Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Avis Public

Avis public est, par les présentes, donné par monsieur Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs :

QUE le règlement numéro 172 ayant pour objet de modifier le Règlement no 164, Règlement relatif à la prévention des incendies, a été adopté le 10 novembre 2018 par le conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ;

QUE le règlement numéro 173 Règlement sur la paix et le bon ordre, a été adopté le 10 novembre 2018 par le conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ;

QUE les règlements numéro 172 et 173 entrent en vigueur à compter du 20 novembre 2018 ;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements numéro 172 et numéro 173 sur le site web de la Municipalité, www.ileverte-municipalite.com ou au bureau municipal, au 6201, chemin de l'Île, ou en obtenir copie les mardis, mercredis et jeudis entre 9 h 00 et 12 h 00 et entre 13 h 00 et 16 h 30.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, ce vingtième jour de novembre deux mille dix-huit

Le directeur général et secrétaire-trésorier,
Denis Cusson